

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

DATE DE CONVOCATION : Le 27 août 2012

PRÉSIDENT DE SEANCE : M. BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS : M. BLONSKY Thomas, M. VANNIER André,
M. DIONNET Jean, Mme THIROUARD Annick, M AUBRY Laurent,
Mme CHALOIS Maryse, M.GALBY Claude, M.TEINTURIER Joël.

ABSENTS : Mme TESSIER Nelly pouvoir M. VANNIER André,
Melle FONTAINE Céline pouvoir M. Thomas BLONSKY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHALOIS Maryse

Après lecture du procès verbal de la séance du 29/06/2012 tous les membres présents ont signé au registre.

DELIBERATION : 2012-19

**OBJET : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL
D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDTAN) :**

- TRANSFERT DE COMPETENCE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) EN
MATIERE D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURE ET
RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AU SYNDICAT MIXTE
OUVERT(SMO).**
- APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT SMO EURE-ET- LOIR
TRANSFERT NUMERIQUE.**

Le SDTAN, adopté fin 2010 évoquait différents modes de portage envisageables pour assurer l'aménagement numérique du territoire Eurélien. Les consultations et travaux réalisés en 2011 ont amené à la création d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO), qui assurera la maîtrise d'ouvrage des actions numériques sur le territoire départemental, en dehors du territoire des 71 communes adhérentes au SEIPC.

Le SMO se verra transférer par ses membres, la compétence « communications électroniques » et exercera, à la carte, la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa réunion du 20 juin 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche Gouet a décidé l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) qui assurera la maîtrise d'ouvrage des actions numériques sur le territoire départemental, en dehors du territoire des 71 communes adhérentes au SEIPC.

Le SMO se verra transférer par ses membres, la compétence « communications électroniques » et exercera, à la carte, la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Le SMO sera composé, en tant que membres adhérents, du Département, de la Région Centre, des EPCI situés en dehors du territoire du SEIPC, et les communes isolées n'ayant pas transféré leur compétence « communications électroniques » à un EPCI, pourront également, le cas échéant, être membre du SMO.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Selon les modalités prévues à l'article L.5214-27 du Code Général des collectivités territoriales, les quinze conseils municipaux des communes de la communauté de Communes du Perche Gouet seront saisis, afin qu'ils se prononcent, dans les trois mois, par délibération concordantes à la majorité qualifiée sur l'approbation :

- Du transfert au SMO "Eure-et-Loir Numérique" de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et réseaux de communication électroniques à Haut et Très-Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes".

- De l'adhésion de la Communauté de Communes du Perche-Gouet au Syndicat Mixte Ouvert "Eure-et-Loir Numérique".

- De la rédaction des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Eure-et-Loir Numérique"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Chapelle Royale, se prononce favorablement à : 8 voix pour et 2 abstentions.

DELIBERATION : 2012-20

OBJET : VENTE DE LA MAISON SISE 59 RUE JEAN MOULIN

Maison comprenant : couloir, cuisine, cave, deux pièces, bûcher et grenier sur l'ensemble, le tout d'un seul ensemble cadastré section AB 204 pour 1a 43 ca.

Le futur acquéreur aura également droit à la communauté d'une cour commune d'une largeur au nord de 6,97 m et de 5,75 m au sud, pour une longueur de 13,21 m à l'est, ladite cour délimitée à l'ouest par des immeubles figurant au cadastre section AB 205 pour 79 ca.

Le Conseil Municipal souhaite que la vente de la maison soit déposée dans une agence immobilière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a émis un avis favorable pour la vente de la maison sise 59 rue Jean Moulin.

DELIBERATION : 2012-21

OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal souhaite le maintien des tarifs votés le 08 juin 2011

Location sans chauffage

1 journée 140€

2 journées 180€

Location avec chauffage

1 journée 190€

2 journées 250€

Location 1 journée : de 8h à 8h (exemple du samedi au dimanche 8h)

Location 2 journées ou week-end (exemple du samedi 8h au lundi 8h)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Rappel : la location de la salle des fêtes reste gratuite pour les associations locales pour 3 manifestations. Les mois où il y a du chauffage une somme de 50 € sera alors facturée.

Rappel : La salle devra être rendue propre : tous les équipements de la cuisine, four réfrigérateur, bacs à vaisselle devront être nettoyés, y compris les toilettes et lavabos. Les carrelages seront passés à la serpillère et le parquet de la salle balayé.

Le contenu des poubelles vidé et placé dans un container extérieur prévu à cet usage.

En cas d'insuffisance de nettoyage, il sera demandé au locataire ou à l'association locale un nettoyage complémentaire.

En cas de refus : 100 € de frais de nettoyage seront facturés.

DELIBERATION : 2012-22

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A INFOGEO 28 :
CONVENTION D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
INFOGEO 28 DEVELOPPE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES
D'EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) a développé un Système d'Information Géographique (SIG) baptisé *Infogéo 28* qui, sur la base du fond de plan cadastral, est en mesure d'héberger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'énergies, d'éclairage public, d'eau potable ...).

Après recensement et intégration des données au SIG, celui-ci permet aux utilisateurs de visualiser géographiquement sur un fond de plan la collectivité, son urbanisme, ses équipements et les réseaux présents sur son territoire.

De même, sont possibles la consultation du cadastre, l'impression de cartes ou la réalisation d'analyses thématiques.

En l'état, l'usage d'*Infogéo 28* peut se révéler un outil précieux d'aide à la décision pour notre collectivité, mais aussi un instrument de gestion fort utile pour ses services.

Il est donc donné lecture de la convention à intervenir avec le SDE 28 pour l'accès au Système d'Information Géographique *Infogéo 28* et pouvoir consulter les données propres à la commune.

Ainsi, après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Approuvent à l'unanimité les dispositions de la convention à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, lesquelles définissent les modalités d'accès à la plateforme *Infogéo 28*,

Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

DELIBERATION : 2012-23

**OBJET : DEVIS DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS RUE
JEAN MOULIN ET RUE DU MOULIN A TAN CHOIX DE L'ENTEPRISE**

Consultation lancée auprès de diverses entreprises pour l'exécution des travaux visées en objet.

Entreprise VILLEDIEU	38 641.79 HT €
Entreprise EIFFAGE	31 838.50 HT €
Entreprise EUROVIA	32 537.12 HT €

Le Conseil Municipal après l'analyse des offres reçues :

Décide à l'unanimité de retenir le devis de la société EUROVIA pour un montant HT 32 537.12 €

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis joint en annexe.
(Les travaux devront être terminés pour le 31/12/2012).

DELIBERATION : 2012-24

**OBJET : DEVIS DE TRAVAUX POUR MISE EN PLACE DE
L'AUTOSURVEILLANCE A LA STATION D'EPURATION**

Consultation lancée auprès de diverses entreprises pour l'acquisition et la mise en place d'un débitmètre ou canal de comptage des effluents traités à la station d'épuration.

Entreprise TERNOIS	Exploitation	13 808.33 HT €
Entreprise JOUSSE S.A.S.		11 475.00 HT €

Le Conseil Municipal après l'analyse des offres reçues :

Décide à l'unanimité de retenir le devis de la société JOUSSE S.A.S pour la fourniture et la pose d'un débitmètre électromagnétique d'un montant de HT 11 475.00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis joint en annexe.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

DIVERS

Travaux du Pont de l'Yerre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion avec le Conseil Général qui avait pour but de présenter le projet de réparation du pont franchissant un bras de l'Yerre sur la route départementale 921 Rue Jean Moulin en plein bourg, il a été constaté un affaissement sur la chaussée au droit de l'ouvrage, qui s'explique par un début d'effondrement d'un des dalots composant le tablier de l'ouvrage.

Afin de prévenir un effondrement total, le service du patrimoine routier a le projet de remplacer les dalots par une dalle en béton armé.

L'importance des travaux conduit à envisager la coupure complète de la Rue Jean Moulin pendant cette réfection.

La situation de l'ouvrage placé sur l'axe principal de la Commune nécessitera de mettre en place une déviation routière.

La circulation piétonne sera maintenue en raison de la proximité du commerce au moyen d'une passerelle provisoire.

La démolition des dalots entraîne la dépose des parapets actuels constitués de briques et de pierres de couronnement.

L'ouvrage neuf disposera de parapets d'une hauteur supérieure mais limitée à 80 cm pour ne pas dénaturer le site.

En outre, le trottoir amont fera l'objet d'un élargissement conformément à la réglementation en vigueur (trottoir de 1,40 m).

Le début des travaux est envisagé pour mi-octobre 2012, une date plus précise sera transmise à la Mairie dès que possible.

Séance levée 22h30